

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EUROPE SMIDCAPS - PART C
Code ISIN : FR0013285426
Cet OPCVM est géré par la société TWENTY FIRST CAPITAL
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT
Classification AMF : Actions des pays de l'Union Européenne

Le FCP est éligible au PEA.

Objectif de gestion : L'objectif du Fonds est de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI Europe Smid Cap Dividendes Nets Réinvestis sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence : Le Fonds n'a pas l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Pour autant, le porteur pourra a posteriori comparer les performances du Fonds à celle de l'indice MSCI Europe Smid Cap Dividendes Nets Réinvestis, son indicateur de référence.

Stratégie de gestion : Le Fonds, qui est principalement investi sur les marchés actions, vise à offrir une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Europe Smid Cap Dividendes Nets Réinvestis par une approche active de sélection d'actions d'entreprises qui sont domiciliées ou exercent l'essentiel de leur activité en Europe.

Le processus de sélection retient les titres présentant le plus fort potentiel de valorisation selon l'analyse de la Société de Gestion. Cette stratégie d'investissement active et discrétionnaire se fonde sur le concept d'« Entrepreneurial Value Investing ». Elle vise à sélectionner des titres de société dont la capacité bénéficiaire est jugée par la Société de Gestion comme sous-évaluée par le marché, avec pour objectif de les vendre à un cours plus élevé. Le processus de sélection de titres repose sur deux étapes successives :

- 1- l'utilisation d'un outil de screening quantitatif qui, sur la base de critères de valorisation et de rentabilité, met en évidence des sociétés qui méritent une analyse plus approfondie,
- 2- une analyse fondamentale visant à déterminer la solidité des opérations de chaque société et à comprendre leur modèle d'affaires.

La Société de Gestion peut alors définir une valeur intrinsèque estimée représentée par la Valeur de la Capacité bénéficiaire (Earning Power Value). Une société n'est considérée comme investissement potentiel sérieux que si son cours de bourse présente une décote significative par rapport à la valeur intrinsèque estimée.

La Société de Gestion a recours à un Conseiller en investissement dénommé EUROPEAN CAPITAL PARTNERS (« ECP »). La répartition des rôles entre la Société de Gestion et le Conseiller en investissement est la suivante, étant bien précisé que ECP n'est pas amené à prendre de décisions pour le compte du Fonds, ces dernières relevant exclusivement de la compétence et de la responsabilité de la Société de Gestion :

- le Conseiller en investissement recommande une liste de valeurs sélectionnées sur la base d'un outil de screening. Celui-ci intègre entre autres des critères de rentabilité (rendement sur fonds propres) et de valorisation (ratio prix / bénéfices). En qualité de conseiller, ECP apporte ainsi sa valeur ajoutée en termes d'analyse financière,
- la Société de Gestion reçoit ensuite cette liste. Elle va dans un premier temps rejeter les valeurs qui lui semblent inadaptées au portefeuille géré (taille de capitalisation, flottant, liquidité...). Elle va ensuite sélectionner les valeurs offrant a priori et selon elle le plus de potentiel d'appréciation et approfondir alors leur analyse. Avant d'intégrer le portefeuille, les valeurs définitivement retenues (la "buy list") seront confrontées à la vision « top down » de la Société de Gestion, afin de s'assurer d'une bonne diversification géographique et sectorielle.

Le Fonds sera exposé à hauteur de 75% minimum en actions européennes. Plus précisément, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA et de sa classification « Actions des pays de l'Union Européenne », l'investissement en actions du Fonds est au minimum de 75% de l'actif net en valeurs françaises, de l'Union Européenne ou d'un Etat de l'Espace Economique Européen.

Dans ce cadre, le portefeuille du Fonds a principalement vocation à investir dans des actions de sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations. Le portefeuille pourra être investi de façon accessoire (moins de 10% de l'actif du Fonds) sur des marchés d'actions hors de l'Union Européenne.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds ou du pilotage de l'exposition aux marchés actions, le gérant pourra avoir recours à des titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire dans la limite maximum de 25% de son actif net. Le gérant investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum A-1 (notation court terme Standard & Poor's ou jugée équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion).

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques), le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM de droit français ou étranger conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPCVM, FIA ou fonds d'investissement peuvent être gérés ou promus par TWENTY FIRST CAPITAL ou par une filiale de TWENTY FIRST CAPITAL.

La limite maximale du risque de change est de 100%. Aucune couverture du risque de change n'est prévue afin de bénéficier d'une flexibilité sur l'exposition devise.

Affectation du résultat : les revenus sont capitalisés.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré à Paris (calendrier officiel : Euronext) à l'exception des jours fériés légaux en France.

Conditions de souscription et de rachat : les demandes de souscription / rachat sont centralisées jusqu'à 12H00 la veille de chaque jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré) auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent le deuxième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part, sur une période de 2 ans et 6 mois, complétées jusqu'à 5 ans avec les performances de l'indice de référence.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque élevé s'explique par l'obligation pour le Fonds d'être investi en actions françaises, de l'Union Européenne ou d'un Etat de l'Espace Economique Européen à hauteur minimale de 75% de son actif en raison de son éligibilité au régime PEA.

Aucune garantie du capital ou protection partielle du capital n'est associée à ce FCP.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus disponible auprès de TWENTY FIRST CAPITAL.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit : le Fonds pouvant investir jusqu'à 25% de son actif en titres de créance et instruments monétaires, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché. Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur de l'OPCVM.

PRESENTATION DES FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	3% maximum
FRAIS DE SORTIE	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS (1)	2.20% TTC
--------------------	-----------

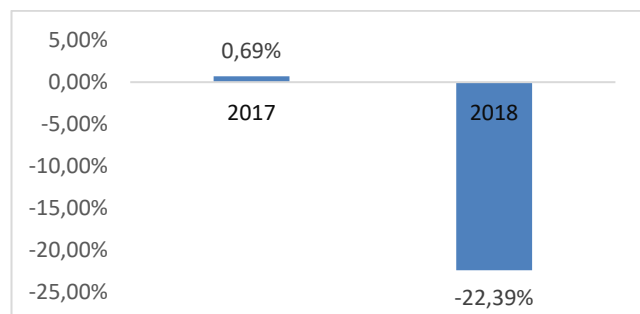
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

COMMISSION DE SURPERFORMANCE (2)	15 % TTC au-delà de l'Indicateur de Référence Dividendes Nets Réinvestis (MSCI Europe Smid Cap Dividendes Nets Réinvestis)
----------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- (1) Frais courants : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.
 (2) Commission de surperformance au cours du dernier exercice clos : 0% TTC sur 2018.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du Prospectus.

PERFORMANCES PASSES



Indicateur de référence : MSCI Europe Smid Cap Dividendes Nets Réinvestis. Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Changements significatifs au cours des 10 dernières années : néant.

AVERTISSEMENT

Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM. Les performances de l'OPCVM sont présentées coupons réinvestis.

Date de création de l'OPCVM : 26/09/2017

Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CACEIS Bank

POINT DE CONTACT OU DES EXPLICATIONS SUPPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES SI NECESSAIRE :

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL, société de gestion agréée par l'AMF le 29/08/2011 sous le n° GP-11000029 à l'adresse suivante : TWENTY FIRST CAPITAL, 160 Boulevard Haussmann - 75008 Paris.

Service commercial - Tél : 01 70 37 80 83.

Adresse email : contact@twentyfirstcapital.com

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

FISCALITE : le Fonds est éligible au PEA et peut servir de support aux contrats d'assurance-vie. Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

POLITIQUE DE REMUNERATION :

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site Internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La responsabilité de la Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/02/2019.